



*Saint-Denis
sur
Loire*

BULLETIN MUNICIPAL
2022

Blois



**Saint
Gervais
La Foret**

PARTAGEUR DE BONNS MOMENTS

www.vandb.fr

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

Charcuterie Haaff
*Charcuterie à l'ancienne
plats cuisinés
buffets froids/ traiteur*

Dominique Haaff	6 rue de bas foux
Charcutier traiteur	41350 VINEUIL
Charcuterie ambulante	0676177401

Charcuterie maison à base de viande de porc français

**Merci à nos
annonceurs...**

Bureau d'études
en ingénierie géotechnique

Réalisation de projets de construction
sur l'ensemble de la France

Implantation de l'agence
de Saint-Denis-sur-Loire (41) couvrant
les départements de la région Centre

GÉotechnique
sciences de la terre sas

02 34 46 02 33
contact41@geotechnique-sas.com

0 805 690 989
www.geotechnique-sas.com

BULLETIN MUNICIPAL - 2022



Éditorial de Patrick MENON
Maire de Saint-Denis-sur-Loire



Chères Dionysiennes, Chers Dionysiens,

Les années se suivent et se ressemblent !!!

2021 a été quasiment identique à 2020 sur le plan sanitaire et 2022 en prend le chemin.

Quelle frustration de ne pouvoir « librement » bouger, se déplacer, vivre tout simplement avec ses proches, sa famille, ses amis.

J'espérais ne pas avoir à vous tenir ce genre de propos. Le destin en a décidé autrement !

Nous devons maintenant vivre, composer avec cette situation pour laquelle nous ne connaissons pas le terme.

Heureusement, concernant la commune il n'y a pas que ce point délicat à évoquer. Nous avons assuré le service scolaire et périscolaire comme il se doit avec quelques complications parfois, certes, mais que chaque parent ait à l'esprit que nous agissons dans l'intérêt des enfants et des parents, dans le cadre d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et que nous devons aussi harmoniser nos pratiques et respecter les réglementations.

Nous avons effectué des travaux, des acquisitions de matériels, des panneaux touristiques, et même une vendange... Également d'autres travaux ont été réalisés par nos agents parfois même en urgence et dans un temps record notamment pour les fêtes. Des décors peints ont été installés devant la mairie et l'école. Tout cela vous est détaillé dans ce bulletin par les adjoints en charge des dossiers.

Tous nos agents communaux ont travaillé toute l'année sans relâche et avec enthousiasme. Qu'ils en soient ici remerciés. Il en est de même, pour nos enseignantes.

Les associations, pour certaines, ont aussi repris différentes activités et ont aussi réalisé quelques manifestations.

Voyez que même dans des situations complexes, la vie locale continue et continuera.

En 2022 les travaux d'enfouissement des réseaux vont se poursuivre à Villeneuve, rue du Château d'eau. Les études pour l'aménagement paysager rue de la Loire vont aussi avancer. D'autres dossiers tels le « numérique » pour vous aider et la « participation citoyenne » pour votre sécurité devraient voir le jour.

Vous trouverez également en annexe, « La dépêche de l'Agglo » qui vous donnera toutes les informations sur les activités d'Agglopolys, notre communauté d'agglomération.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin.

Au moment où nous terminons cette édition j'apprends le décès de Jacques CHAVANON, secrétaire du comité des fêtes durant de nombreuses années. Je tiens à adresser au nom du conseil municipal toutes mes marques de sympathie à sa famille.

Saint-Denis
sur
Loire

SOMMAIRE

p 3 - Éditorial

p 4 - Comptes rendus des
conseils municipaux

p 10 - L'équipe municipale

p 12 - Les commissions
communales

p 24 - Les associations
dionysiennes

p 33 - Vigilance sécheresse

p 34 - Informations pratiques

p 36 - La page citoyenne

p 38 - Guide de prévention

p 39 - Mémo des démarches
administratives

p 41 - Contacts utiles

p 42 - État civil

p 42 - Calendrier des
manifestations

www.saintdenissurloire.fr

Comptes rendus des conseils municipaux

JEUDI 11 FÉVRIER 2021

Délibération n° 2021 002 – Achat de la parcelle K 329

Le Maire informe le conseil municipal que les héritiers de la parcelle cadastrée K 329 d'une contenance totale de 501 m², sise au lieu-dit La Martinière sur la commune de Saint-Denis sur-Loire, lui ont fait part de leur intention de la vendre. La commune se porte acquéreur.

Délibération n° 2021 003 – Avenant n° 1 à la convention entre le service commun mis en place par Agglopolys pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et les communes membres. Prolongation d'une année civile de la durée de la convention

La communauté d'agglomération Agglopolys a créé par délibération n° 2015-058 en date du 27 mars 2015 un service commun chargé d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des « communes membres » concernées. Les missions exercées par le service commun, celles qui restent à la charge des communes, ainsi que les modalités de prise en charge financière de ce service sont définies par une convention signée le 15 avril 2017 par le maire de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE et par le président d'Agglopolys, Christophe Degruelle,

Tel qu'il ressortait de l'article 16 de ladite convention relatif à la « durée et résiliation », cette convention, entrée en vigueur le 1er janvier 2017, prenait fin le 31 décembre 2020, sans possibilité de prorogation quelconque, au-delà de ce terme.

Afin de permettre aux nouvelles équipes municipales de s'assurer que le service proposé correspond à leurs attentes, il est aujourd'hui proposé de proroger d'un an la convention actuelle. Cette période sera mise à profit pour réévaluer les besoins des communes, procéder aux ajustements organisationnels et tarifaires et présenter une convention revue en conséquence.

La convention serait prorogée d'une année civile à compter du 1er janvier 2021, avec possibilité de reconduction tacite pour une seule année civile complète dans l'hypothèse où les réajustements susvisés n'auraient pu aboutir au 31 décembre 2021.

Délibération n° 2021 004 – Instauration de la RODP provisoire

Monsieur le maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

JEUDI 8 AVRIL 2021

Délibération n° 2021 005 – Compte administratif 2020 (CA)

Le CA est le reflet exact des dépenses et recettes réalisées l'année N-1. Il permet de dégager les résultats budgétaires de l'exercice. Y sont également ajoutés ou retranchés les excédents ou déficits de l'année N-2.

Pour 2020, les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

- Mandats émis : 652 487.09 €

- Titres émis : 680 946.17 €

- Excédent reporté N-2 : 497 720.98 €

Excédent de fonctionnement : 526 180.06 €

Section d'investissement

- Mandats émis : 244 172.95 €

- Titres émis : 137 321.51 €

- Excédent reporté N-2 : 19 263.04 €

Déficit d'investissement : 87 588.40 €

Délibération n° 2021 006 – Compte de gestion 2020 (CG)

La comptabilité est tenue en partie double par le comptable public (Trésorier) qui établit le compte de gestion. Il doit être en conformité avec le Compte Administratif établi par le Maire.

Délibération n° 2021 007 – Affectation du résultat N-1

Après le vote du CA N-1 et du CG, au vu des résultats en section de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal décide de la ventilation des excédents de fonctionnement, et comble au minima, le déficit d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de combler le déficit d'investissement à hauteur de 87 588.40 €.

Délibération n° 2021 008 – CLECT- gestion des eaux pluviales

Suite au transfert de la compétence « Eaux pluviales » à Agglopolys, une Commission Locale Chargée d'Évaluer les transferts de Charges liés à cette compétence s'est réunie le 17 mars 2021.

A titre indicatif, le coût total facturé à notre commune est de 10 950 € déduit de l'attribution de compensation qui sera ramenée à 147 078 €.

Délibération n° 2021 009 – Délibération proposition d'augmentation des taxes locales

Compte-tenu des taux retenus (37.88% pour le foncier bâti et 51.38 % pour le foncier non bâti), le montant attendu sera de 306 962 € à inscrire à l'article 73111 du BP 2021.

Délibération n° 2021 010 – Budget primitif 2021

Le budget est un acte prévisionnel qui autorise les dépenses et recettes pour l'année. Il doit être voté avant le 15 avril de chaque année.

Les recettes et les dépenses des deux sections (fonctionnement et investissement) doivent s'équilibrer exactement.

Avec les excédents de l'année précédente, les taux des taxes locales représentent le seul levier dont dispose la commune en matière de recettes de fonctionnement.

En recettes d'investissement, les seuls leviers dont dispose la commune sont la gestion des excédents et les emprunts.

Après en avoir délibéré, le BP se présente comme suit :

Section de fonctionnement

En dépenses comme en recettes : 1 029 399.00 €

Section d'investissement

En dépenses comme en recettes : 468 045.68 €

Délibération n° 2021 011 – Revalorisation de la participation au maintien de salaire des agents

Depuis 2013, la commune participe à hauteur de 7 €, quel que soit le temps de travail et le grade des agents, à l'assurance que ceux-ci souscrivent pour garantir le maintien de leur salaire en cas de maladie, lorsqu'il s'agit d'un contrat labellisé. Le conseil municipal décide de revaloriser la participation communale à 12 € par agent et par mois, qui sera à proratiser en fonction du temps de travail.

JEUDI 10 JUIN 2021**Délibération n° 2021 012 – Règlement périscolaire 2021-2022**

Règlement et nouveaux tarifs acceptés à l'unanimité.

Délibération n° 2021 013 – Subvention pour la bibliothèque de l'école

L'Éducation Nationale propose un plan Bibliothèques d'école en Loir-et-Cher consistant en un financement de

1500 euros de livres en contrepartie d'un engagement de la collectivité à cofinancer ces achats à hauteur de 100 euros minimum. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à la bibliothèque de l'école à hauteur de 100 euros.

Délibération n° 2021 014 – Dissolution CCAS

Dissolution du CCAS actée au 1^{er} janvier 2006.

Délibération n° 2021 015 – Ventes de la parcelle K89 à Villerbon

Délibération n° 2021 016 – Ventes de la parcelle K121 située à Villerbon

Délibération n° 2021 017 – Ventes des parcelles K290 et K546

Délibération n° 2021 018 – Personnel communal : suppression de postes

Suite au départ à la retraite de 2 agents, il convient de supprimer du tableau des effectifs :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35^{èmes})
- Un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps non complet (28/35^{èmes})

Délibération n° 2021 019 – Personnel communal : accroissement saisonnier d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.
- au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie ;
- au maximum 1 emploi à temps non complet à raison de 14/35^{èmes} dans le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour exercer les fonctions d'Adjoint à la secrétaire de mairie ;
- au maximum 1 emploi à temps non complet à raison de 20/35^{èmes} dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique.

Délibération n° 2021 020 – Personnel communal : accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade de Rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois et demi (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 11 juin au 31 août 2021 inclus.

Délibération n° 2021 021 – Agence Technique Départementale 41 (ATD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'ATD à compter du 1^{er} janvier 2022.

Délibération n° 2021 022 – Faisabilité de la voie verte vers Ménars

Le Maire rappelle le projet d'une voie verte reliant Saint-Denis à Ménars pour un montant de 79081 € TTC. Deux subventions ont été demandées, DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DDAD (Dotation Départementale d'Aménagement Durable). À ce jour, la DETR nous a été refusée mais la DDAD nous a été attribuée pour un montant de 13100 € + un complément en faveur des mobilités alternatives de 32900 €.

Délibération n° 2021 023 – Projet d'implantation d'un parcours de santé

Le Maire propose l'installation d'un parcours de santé en rondins pour un montant posé de 10680 € TTC aux environs du stade.

Délibération n° 2021 024 – Etude d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des investissements 2021/2022, au vu des taux d'emprunts assez faibles du moment, il apparaît opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 euros et de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Val de France pour un montant de 150 000 euros pour une durée de 10 ans.

Délibération n° 2021 025 – Régularisation budgétaire

Lors du vote du budget 2021, les résultats (art. 002) de l'année 2020 ont été arrondis au lieu d'être reporté au centime près. Il convient de régulariser.

- Art. 615231 : -0,66 €
- Art. 002 : +0,66 €

Délibération n° 2021 026 – Suite à erreur matérielle, Dissolution CCAS

Le Maire informe le Conseil Municipal que les compétences du CCAS ont été transférées à Agglopolys au 1^{er} janvier 2006. Les résultats du CCAS ont été repris au budget général de la commune à cette date.

Cependant, il n'a pas été retrouvé de délibération actant la dissolution du CCAS. Le Maire propose de régulariser.

JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° 2021 027 – Rapport d'activité d'Agglopolys et du CIAS

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'AGGLOPOLYS adresse, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné d'un compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Délibération n° 2021 028 – Virement de crédit

À la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de constituer une provision afin d'étaler la charge de certaines créances. A la date du 30 juin 2021 cela représente 200€ pour notre commune.

Délibération n° 2021 029 – Virement de crédit

Il apparaît sur l'actif de la commune une somme de 14 585.90 €, à l'article 202, correspondant à des frais d'études de zonage. Il convient de solder cette ligne en l'amortissant.

S'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, elle doit faire l'objet d'une ouverture de crédits à hauteur de 14 585.90 €.

Délibération n° 2021 030 – Adhésion au contrat de groupe assurance statutaire

Proposition de reconduction du contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents CNRACL et/ou Ircantec pour la période 2022-2025 par l'intermédiaire du Centre de Gestion 41. Le groupe retenu par le CDG est SIACI Saint Honoré courtier Groupama Paris Val-de-Loire assureur.

Délibération n° 2021 031 – Demande de subvention DSR pour l'enfouissement des réseaux Tranche 2

Le Maire propose de demander la DSR pour l'enfouissement des réseaux à Villeneuve. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser ce projet en 2022,
- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher,
- d'approuver le plan de financement de l'opération,

Délibération n° 2021 032 – Création d'un poste d'ouvrier polyvalent des services techniques

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi – le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Délibération n° 2021 033 – Agglopolys : modification statutaire Maison France Services

Agglopolys a délibéré sur la restitution aux communes de la compétence exercée à titre facultatif « création et gestion de maisons de service public et définition des obligations de service public y afférente ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité.

Délibération n° 2021 034 – Participation au RASED

Le RASED est le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. Il s'agit de l'intervention en classe de 2 professionnels, une enseignante spécialisée et un psychologue, qui prennent en charge les enfants, établissent des bilans, reçoivent les parents, ... Le RPI Saint-Denis-Ménars-Villerbon propose de participer financièrement à ce service à hauteur de 50 € pour cette année, pour permettre d'effectuer des tests psychologiques et l'achat de fournitures spécifiques.

JEUDI 28 OCTOBRE 2021**Délibération n° 2021 035 – Indemnité d'éviction suite à la vente d'un terrain****Délibération n° 2021 036 – Remboursement pour frais de concours****Délibération n° 2021 037 – CRACL de la Martinière**

Conformément à la concession d'aménagement confiée le 12 mai 2007 à la Société d'Économie Mixte (SEM) Grand Blois développement, devenue 3 Vals Aménagement, pour la réalisation d'un lotissement au lieu-dit « La Martinière », et conformément aux dispositions de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, 3 Vals Aménagement a établi un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) exercice 2020-2021.

Délibération n° 2021 038 – Subventions aux associations

Le Maire propose les subventions suivantes pour les associations de la commune.

<i>Nom de l'association</i>	<i>Montant voté</i>
APOLLOS	1 000,00 €
COMITE DES FETES DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	1 000,00 €
CLUB DU BEL AGE	500,00 €
SOCIETE DE CHASSE	350,00 €
ASSOCIATION DES CONCILIEATEURS DE JUSTICE DU LOIR ET CHER	50,00 €
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	50,00 €
CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS DE BLOIS	70,00 €
SECOURS POPULAIRE	150,00 €
TOTAL	3 170,00 €

Délibération n° 2021 039 – Achat d'un emplacement réservé au PLU

Dans le cadre du projet des terrasses de Saint-Denis, il s'avère nécessaire d'acquérir une partie de l'emplacement réservé au PLU n° 5 d'une contenance d'environ 300m².

Délibération n° 2021 040 – Travaux en régie

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux ont été faits en régie par les agents techniques. Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la commune qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures.

Compte-tenu de l'achat de fournitures diverses, du coût horaire des agents techniques (salaire brut + charges patronales) et du nombre d'heures passées pour réaliser les aménagements cités ci-dessus, le montant total des travaux réalisés en régie s'élève à : 10 005.51 €.

Délibération n° 2021 041 – Prestation jus de raisin

Suite aux échanges lors du conseil municipal du 16 septembre 2021 et à la récolte de raisin sur la parcelle appartenant à la commune, le Maire informe que le jus a été livré à un prestataire pour la pasteurisation de jus de raisin en bouteille d'1 litre pour un coût de 1,30€ HT par bouteille et pour un total d'environ 200 litres.

Délibération n° 2021 042 – Virements de crédits n° 1

Afin de finaliser les écritures liées à la délibération 2021-029, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

(Dépense Fonctionnement) Art 022 – Dépenses imprévues : - 14 585.90 €

(Dépense Fonctionnement) Art 6811 – Dotation aux amortissements immobilisations : + 14 585.90 €

(Recette Investissement) Art 2802 – Amortissement des immobilisations incorporelles : + 14 585.90 €

(Dépense Investissement) Art 020 – Dépenses imprévues en investissement : + 14 585.90 €

JEUDI 2 DECEMBRE 2021

Délibération n° 2021 044 – Modification des statuts d'Agglopolys – Prise de la compétence exercée à titre facultatif « Actions d'intérêt communautaire de promotion et de prévention en santé et de développement et de coordination de l'offre de soins visant à lutter contre les déserts médicaux » à chacune des communes membres

Le conseil municipal approuve la prise de compétence.

Délibération n° 2021 045 – Demande de subvention pour la deuxième tranche de l'enfouissement des réseaux à Villeneuve au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Sollicitation de la subvention au taux le plus élevé possible.

Délibération n° 2021 046 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Accord de mandater les dépenses jusqu'à 53 625,00 €

Délibération n° 2021 047 – Prêt garanti Terres de Loire Habitat – Avenant de réaménagement

Le garant, c'est-à-dire la commune, apporte sa garantie pour le remboursement des dites lignes du prêt réaménagées.

Délibération n° 2021 048 – vente de mobiliers scolaires réformés

Au prix de 20 € pour le bureau simple et 35 € pour le bureau double.

Délibération n° 2021 049 – Achat de défibrillateurs

Proposition d'acquisition de 3 défibrillateurs (2 externes et 1 interne).

Délibération n° 2021 050 – Subvention pour l'association « l'Ecole du Chat 41 »

Le conseil municipal, par 9 voix contre et 6 voix pour, refuse la proposition de subvention considérant que la stérilisation des chats est du ressort de chaque propriétaire.

Délibération n° 2021 051 – Référent de la sécurité routière pour la Préfecture

M. Daniel CORDEIRO est désigné référent.

Délibération n° 2021 052 – Harmonisation de la durée de temps de travail

La durée annuelle légale du temps de travail est fixée à 1607 heures.

Délibération n° 2021 053 – Vente de la parcelle ZM 93 à Villerbon

Délibération n° 2021 055 – Demande de subvention pour la deuxième tranche de l'enfouissement des réseaux à Villeneuve au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) 2022.

Sollicitation de la subvention au taux le plus élevé possible.

Les textes des délibérations étant très long, seul un résumé ou les conclusions figurent dans ce bulletin. Nous vous rappelons que le registre des délibérations est consultable en Mairie et que les comptes-rendus complets des réunions du conseil municipal figurent sur le site Internet www.saintdenisurloire.fr (rubrique CONSEIL MUNICIPAL).

L'équipe municipale



Patrick MENON, Maire
Président des commissions

LES ADJOINTS, Vice-Présidents des commissions



Philippe VIGIÉ DU CAYLA
1er adjoint chargé des Finances, de l'Urbanisme, du Développement Durable, des Affaires Agricoles, du Patrimoine, du Tourisme et de l'Environnement.

Commissions
1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8



Emmanuelle LE GALL
2ème adjointe chargée des Affaires Scolaires, de l'Aide à la Personne, des Affaires Sociales et de la Vie Associative.

Commissions
1 - 2 - 3 - 5 - 7



Christophe ROCHEREAU
3ème adjoint chargé de la Voirie, des Réseaux, de l'Éclairage Public et de l'Assainissement pluvial.

Commissions
3 - 6 - 7 - 8



Éric THOMAS
4ème adjoint chargé des Travaux, des Bâtiments Communaux et de la Communication.

Commissions
3 - 4 - 5 - 6 - 7

LES CONSEILLERS



Christine BOULET
Commissions
1 - 2 - 3 - 5



Christine DOLLÉANS
Commissions
1 - 2 - 5



Audrey HAMELIN
Commissions
1 - 6 - 7 - 8



Florent DÉRET
Commissions
3 - 6 - 7 - 8



Odile JOUET
Commissions
2 - 4 - 5 - 7



Bonaventure SOHOU
Commissions
1 - 4 - 6 - 7 - 8



Daniel CORDEIRO
Commissions
2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 8



Sandra CORNICHON
Commissions
1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 7



Océane VINCENT
Commissions
2 - 4



Valérie VINCENT
Commissions
2 - 7 - 8

Liste des commissions

- 1 - Affaires Scolaires et Vie Associative
- 2 - Affaires Sociales et Aide à la Personne
- 3 - Communication
- 4 - Finances
- 5 - Patrimoine, Tourisme et Environnement
- 6 - Travaux et Bâtiments Communaux
- 7 - Urbanisme, Développement Durable et Affaires Agricoles
- 8 - Voirie

Le Bureau des Maires-Adjointes se réunit une fois par semaine, les autres commissions plus ou moins régulièrement en fonction des sujets à traiter. Le Maire, les Adjointes et certains conseillers municipaux représentent Saint-Denis-sur-Loire dans les différentes commissions d'Agglopolys et dans d'autres structures institutionnelles ou associations.

La liste des commissions (avec leur composition et leurs missions) et la liste de ces représentations pour Agglopolys sont disponibles sur le site Internet de la commune : <https://www.saintdenissurloire.fr>

À Saint-Denis-sur-Loire vous croiserez sûrement

Au secrétariat de Mairie



Anne-Laure YVON
Secrétaire de Mairie.



Mickaël HAVET
Secrétaire de Mairie.

Aux ateliers communaux ou aux quatre coins de la commune



Thierry SOURISSEAU
Adjoint technique.



David VINCENT
Adjoint technique.



Yannick ROUAT
Adjoint technique.

À l'école



Sophie MOHR
Directrice de l'école Lorjou,
enseignante des Maternelles.



Céline FONTAINE
ATSEM (Agent Territorial
Spécialisé des Ecoles
Maternelles), garderie.



Dolorès GARREAU
Enseignante des Primaires.

À la cantine, à la garderie, à l'école et les autres bâtiments communaux



Nathalie CHESNEAU
Surveillance de la cantine,
entretien des locaux.



Claudie MORHANGE
Service des repas aux enfants,
entretien des locaux



Emeline FERREIRA DE MELO
Surveillance de la cantine,
entretien des locaux,
bibliothèque sur le temps
scolaire, garderie.



Isabelle HABERT
Entretien des locaux.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Communication

par Florent DÉRET

Le site Internet :

Retrouvez l'actualité de la commune sur notre site internet www.saintdenisurloire.fr, outil complémentaire au bulletin d'informations municipales que vous recevez régulièrement.

Outre les informations pratiques et les liens utiles pour votre vie de tous les jours, notre site rend accessible l'ensemble des comptes rendus des réunions de conseil municipal et tous les bulletins d'informations depuis 2008.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations constructives et à nous proposer des actualités pouvant intéresser l'ensemble des lecteurs.

Nous vous rappelons également que des vitrines d'informations officielles émanant de la Municipalité sont disponibles dans les hameaux des Mées, Macé, Villeneuve et Villefolet, en complément de celles devant la Mairie, rue de la Loire.



PanneauPocket :

Complémentaire à votre bulletin d'information au format papier et au site Internet, PanneauPocket permet une communication instantanée d'informations locales sur vos supports numériques : informations municipales importantes, rappel des manifestations des associations, alertes météo... ou toutes autres informations importantes à vous communiquer.

100% UTILE

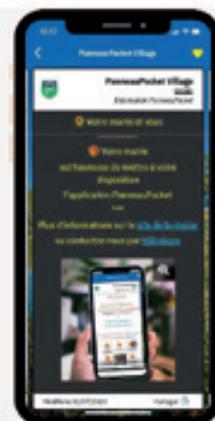


PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité de la Commune, les informations de coupures réseaux, alertes météo sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.
Pas besoin de créer un compte !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



Commission Affaires Scolaires

par Emmanuelle LE GALL

Des nouvelles de l'école Lorjou par Sophie MOHR



Depuis la rentrée 2021, l'année scolaire se passe bien..

Nous accueillons cette année 47 élèves ; 23 en maternelle et 24 en CE2-CM1.

Les maternelles, cette année, travailleront sur les 4 éléments : l'eau, l'air, le feu, la terre.

La première période pour les maternelles s'est déroulée sur le thème de l'eau, et plus précisément sur la mer.

Nous sommes donc tout naturellement allés visiter l'aquarium de Touraine le mardi 19 octobre toute la journée.

Après la visite, nous avons pique-niqué en extérieur sous un beau soleil. Nous avons passé une bonne journée et les enfants ont beaucoup apprécié.

Cette année, les 2 classes participent aux incorruptibles : nous avons 5 livres à lire en classe et les enfants voteront ensuite pour celui qu'ils préfèrent.

Le jour des vacances de Noël, les élèves ont réalisé des gâteaux et des brochettes de fruits qu'ils ont dégustés l'après-midi.

En début d'après-midi ils ont découvert les cadeaux que le père-Noël avait déposés pour la classe ; livres, puzzles, jeux de société, grue en bois...

Nous avons également l'intervention, tous les jeudis matin, d'Emilie Chomette, qui vient faire chanter les enfants.

Un spectacle de chorale des 3 écoles aura lieu le 17 Mai à la salle de Fossé.

Un carnaval aura lieu avant les vacances de Pâques.

Nous vous donnerons d'autres nouvelles de l'école ultérieurement.

La Directrice, Sophie MOHR



Les élèves de CE2 / CM1 vous invitent à découvrir leurs activités hebdomadaires à l'école Lorjou, les ateliers ponctuels et les sorties effectuées depuis le début de l'année scolaire 2021/2022.

La vie de la classe

Nous travaillons beaucoup sur l'Histoire.

Tous les lundis nous allons à la piscine et nous avons arrêté au mois de décembre.

Le jeudi, nous allons à la bibliothèque de l'école avec Emeline.

Pour Noël, nous avons fait des sablés que nous avons ensuite dégusté devant un dessin animé sur la deuxième Guerre Mondiale, « Les grandes, grandes vacances ».

Pour la musique nous avons ramené un accessoire de Noël.

(par Margot, Maxime et Sulayman)



La musique

Tous les jeudis matins, nous avons Musique avec Émilie.

Nous commençons toujours par des étirements, le massage du cou, de la tête. Puis on choisit un thème, par exemple les fleurs et sur ce thème nous devons trouver des phrases de cinq syllabes qu'Émilie nous fait chanter de plus en plus aigu pour échauffer notre voix. Dans nos phrases nous avons interdiction de dire le mot « fleur », « j'aime », « j'adore », « il y a », « j'ai vu ».

Ensuite on apprend des chansons. On a appris « A nos souvenirs » mais on a changé les paroles pour parler du Loir-et-Cher. C'est la version de notre chorale, « Les chanteurs de Médeville » (Mé, pour Ménars, De, pour Saint-Denis et Ville, pour Villerbon, les trois écoles de notre R.P.I).

On a aussi appris « Madame Nature », une chanson d'Aldebert, « Une fleur m'a dit » et « Où vont les ballons ? » de Michel Legrand. A la fin, on écoute des musiques et on travaille dessus à l'écoute.

Nous préparons ces chants pour notre chorale de Printemps qui aura lieu en mai 2022, à la salle de Fossé.

(par Lisa et Léane)

Le sport

Eric est notre prof de sport depuis plusieurs années. Nous avons sport tous les mardis.

Au début de l'année nous avons eu rugby, puis nous avons fait de l'athlétisme, nous avons pratiqué le lancer, le saut, nous avons couru pendant douze minutes. Et maintenant, nous faisons du tennis de table. Nous avons commencé par apprendre comment servir et nous faisons des petits concours d'équilibre.

(par Angèle, Lorin et Antoine)

Les incorruptibles

Cette année, notre classe est inscrite au Concours « Les Incorruptibles ». En fait, les Incorruptibles c'est une série des livres qu'on doit lire et on a un carnet de lecteur à remplir pour donner nos impressions, évaluer les œuvres et à la fin on devra voter pour notre livre préféré.

Voici les livres et leurs auteurs :

L'affaire Méchant Loup de Marie-Sabine Roger et Marjolaine Leray

La classe des Mammouths de Jérôme Poncin et Lan de Haes

Le grand bain de Marie Lenne-Fouquet et de Pauline Duhamel

L'amie en bois d'érable de Delphine Roux et Pascale Morteki

Le garçon du phare de Max Ducos

Ça pue, ça gratte de Gilles Abier et Raphaëlle Frier.

La maîtresse a fabriqué des jeux (Times Up, mots mêlés, mots en zigzag et mots croisés) sur le vocabulaire des livres.

Pour l'instant on ne les a pas tous lu mais on a hâte de voir qui va gagner.



(par Ines et Mayela)

Prévention sécurité

Au mois d'octobre, Mme Hamelin qui est pompier et venait déjà nous aider à faire les exercices d'évacuation en cas d'incendie, nous a donné des cours pour bien réagir en cas d'attentats ou d'intrusion d'une personne dangereuse dans l'école. Nous nous sommes cachés sous les tables, dans le silence. On avait d'abord éteint toutes les lumières, fermer les volets et les portes.

Au mois de mars elle est revenue pour nous donner des cours de secourisme et évoquer les dangers domestiques. Nous allons jouer à des jeux et nous entraîner avec Robert, le mannequin.



(par Margot et Mayela)

Les vendanges

L'après-midi du 2 octobre 2021, nous sommes allés faire les vendanges, en partie, des vignes qui sont près de la cantine à Saint-Denis. Les vendanges, ça veut dire que l'on a coupé les grappes de raisin dans les vignes.

On a pu ramener chez nous une ou deux grappes de raisin pour y goûter.

Les gens de la commune ont fini de vendanger un peu plus tard pour faire du jus de raisin.

On a goûté au jus de raisin au goûter de Noël, c'était trop bon !

(par Timéo et Jonas)



La sortie Rugby

Le 19 octobre à 9h30, au Stade Saint-Georges à Blois, on a fait une sortie Rugby organisée par l'U.S.E.P 41. Quand on est sorti du bus on était sûr que ça allait être une super journée !

On a fait des petits matches, du Rugby-golf, des ateliers sur l'histoire et les règles du Rugby.

Le midi on a pique-niqué.

Pour y aller on avait fabriqué une mascotte. C'était un kangourou car le pays que l'on représentait était l'Australie !

Et à la fin de la journée, on a eu plein de cadeaux, des ballons, des chasubles, des cartes, ...



(par Rayan, Noa, Ruben et Junior)

Le 11 novembre.

Comme en classe on a étudié les deux guerres mondiales, nous sommes allés au cimetière pour voir le monument aux morts.

Nous avons vu les noms de tous les soldats morts au combat pendant les deux guerres. Et en classe on a recherché les fiches de mobilisation de ces soldats.

L'armistice a été signé le 11 novembre 1918 pour la première guerre et le 8 mai 1945 pour la deuxième. C'est pour ça que des cérémonies sont organisées tous les ans et on met des fleurs sur le monument.

En dessous du monument de Saint-Denis, il y a un caveau où certains soldats sont enterrés.



(par Alizée et Adam)

BD Boum

Le jeudi 18 novembre 2021, nous sommes allés au Festival BD Boum.

Nous sommes arrivés en bus et nous avons visité Blois.

Ensuite nous sommes allés à la maison de la BD et nous avons rencontré Armelle Modéré, l'auteure de la BD « Vieux Cabot ».

C'est l'histoire d'un chien qui vit pendant la deuxième Guerre Mondiale à Blois au moment des bombardements lors de l'arrivée des Allemands.

Nous sommes allés à l'aventure dans la ville de Blois. On avait des dessins d'Armelle, de la BD et on devait retrouver où se situait les scènes avec Vieux Cabot dans la « vraie ville » et on devait prendre une photo de ce même endroit aujourd'hui.

Nous avons ensuite pique-niqué sur la place du Château.

L'après-midi, nous sommes retournés à la maison de la BD et Armelle nous appris à dessiner Vieux Cabot.

Après ça, nous avons terminé notre petite visite de Blois avec la rue St-Lubin, l'Église St-Nicolas, l'Hôtel Dieu, ...

Nous avons repris le bus pour rentrer à l'école et nous avons terminé l'atelier de Vieux Cabot en classe, prenant une page géante de la BD, que l'on a superposé avec une photo ancienne de 1941 et la photo récente des endroits que nous avons repérés le matin et sur lesquelles on a collé le Vieux Cabot qu'on a dessiné. On a tout agrafé. C'était trop bien!



(par Juliette, Adriel, Laura et Flavie)

Commission Urbanisme

par Philippe VIGIÉ DU CAYLA

Les déclarations d'urbanisme 2021 à Saint-Denis-sur-Loire :

	2020	2021
Permis de construire	7	13
- Maison d'habitation	2	4
- Aménagement maison	3	3
- Garage et Annexe	2	2
- Bâtiment professionnel	0	3
- Travaux dans parc boisé	0	1



	2020	2021
Déclarations préalables (déclarations de travaux exemptés de permis de construire)	35	31
- Clôture et portail	16	5
- Abri de jardin, module	4	2
- Châssis de toit	3	3
- Extension maison	1	6
- Ravalement de façade	0	2
- Ouverture	2	0
- Toiture	1	3
- Piscine	3	1
- Division parcellaire	2	0
- Changement porte, fenêtre, volet et peinture	0	6
- Véranda	1	2
- Photovoltaïque	2	1

Commentaires :

Il ne reste plus de terrains disponibles dans les lotissements, et très peu de terrains hors lotissement (dents creuses), d'où un nombre de permis de construire à venir plus faible.

RAPPEL :

Toute modification extérieure de votre maison ou toute construction sur votre terrain doit donner lieu à déclaration préalable ou permis de construire à déposer en mairie.

L'instruction de votre demande peut conduire à un refus ou à une demande d'aménagement ou de modifications. Nous vous conseillons donc vivement de ne pas acheter vos matériels, matériaux ou, par exemple, abris de jardin, avant d'avoir reçu un avis favorable à votre demande.

Vous pouvez consulter notre site Internet, rubrique Démarches administratives – Urbanisme, pour lire le règlement de notre Plan Local d'Urbanisme et imprimer les formulaires correspondant à vos demandes.

Pour toutes précisions, vous pouvez aussi contacter le secrétariat de mairie et/ou prendre rendez-vous avec l'adjoint en charge de l'urbanisme.

- NOUVEAU -

Depuis le 1er janvier 2022, un usager peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS ou « Permis de construire en ligne ».

Retrouvez plus d'informations sur le site internet : <https://www.service-public.fr/>



Présentation du C.A.U.E

Le CAUE de Loir-et-Cher, un lieu de conseils et d'échanges

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est un organisme départemental mis en place à l'initiative du Conseil départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, le CAUE est présidé par un élu local.

Qui travaille au CAUE ?

Une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, de documentalistes, etc.

Comment est financé le CAUE ?

Par des recettes provenant de la taxe d'aménagement, perçue sur les permis de construire,
Par des cotisations des membres (collectivités territoriales, associations...),
Par des contributions liées à des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités, des partenaires publics ou privés,
Par des subventions et participations financières des collectivités et de l'État et des partenariats publics ou privés.

Quels sont les partenaires ?

Les organismes qui conseillent et accompagnent la maîtrise d'ouvrage publique en Loir-et-Cher. Le CAUE travaille en collaboration avec les services de l'État, du département et l'ensemble des structures oeuvrant dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique en Loir-et-Cher, selon un principe de mutualisation des compétences.

34, avenue du Maréchal Maudsley
(Cité administrative - porte C)
41 000 BLOIS
Tel : 02 54 51 56 50
contact@caue41.fr

www.caue41.fr



Pourquoi ?

Pour conseiller, former, informer et sensibiliser les collectivités territoriales, les acteurs de l'aménagement du cadre de vie et les particuliers dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.



Pour qui ?

Les particuliers, les collectivités territoriales, les professionnels, les acteurs de l'aménagement du cadre de vie mais également les enseignants : tous ceux qui recherchent une information, un conseil, une aide et un accompagnement pour mener à bien un projet lié à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement.

41 Loir-et-Cher
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



Le CAUE au service...des PARTICULIERS



CONSTRUIRE

Le CAUE vous conseille pour l'implantation de la construction, sa conception et celle du jardin, dans une démarche durable.



RÉHABILITER

Le CAUE vous donne des idées pour transformer une habitation, rénover une toiture, faire un ravalement...



AGRANDIR UN BÂTIMENT

Le CAUE vous guide pour restaurer, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension, etc.



ECO-CONSTRUIRE

Le CAUE vous renseigne sur la réglementation, les démarches administratives, la mise en oeuvre et les professionnels dont vous avez besoin.



AMÉNAGER VOS ESPACES EXTÉRIEURS

Le CAUE vous aide à réfléchir sur le traitement paysager de votre parcelle, son entretien et le choix des végétaux.

Le CAUE vous propose des journées d'études, de visites et des sessions d'information et de formation.



...des COLLECTIVITÉS

Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 (art. 6)
« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. En conséquence [...] des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont constitués »

Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 (art. 7)
Le CAUE a fourni aux personnes qui doivent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre »

Loi 580 du 18 décembre 2000 (art. 1-121.2 alinéa 3)
« Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme »

CRÉER OU MODIFIER UN DOCUMENT D'URBANISME

Le CAUE vous accompagne dans l'élaboration de votre projet d'aménagement du territoire communal ou intercommunal, la révision de vos PLU, cartes communales...

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

Le CAUE vous informe sur les différentes étapes à suivre, les différentes possibilités pour l'extension de votre ville ou village, dans une logique de développement durable. Il vous aide à établir les différentes phases permettant de mener à bien votre projet.

ADOPTER UNE DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE

Le CAUE vous aide dans la protection et la valorisation du paysage communal. Il vous accompagne dans l'étude du patrimoine végétal et la mise en oeuvre d'une gestion différenciée des espaces verts.

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC DE VOTRE VILLAGE

Le CAUE explore différents scénarios d'aménagement, vous conseille sur la qualité des espaces publics, le paysage, le patrimoine, la programmation d'études, la concertation avec les habitants...

RESTAURER OU RÉHABILITER VOTRE PATRIMOINE

Le CAUE vous conseille sur les conditions de faisabilité du projet, le choix des matériaux, les techniques traditionnelles de restauration, la coloration des façades, l'éco-réhabilitation...

CONSTRUIRE UN BÂTIMENT PUBLIC

Le CAUE vous conseille et vous assiste pendant la phase de concertation, de programmation, sur l'implantation et l'orientation du bâtiment, le choix d'énergies et de matériaux sains, pour une optimisation des performances et du confort des usagers. Il vous aide à choisir une équipe de maîtrise d'oeuvre dans le respect des procédures.

Le CAUE accompagne également les enseignants dans leurs projets et actions pédagogiques (visites, ateliers, sensibilisation)...

41 Loir-et-Cher
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Commission Voirie

par Christophe ROCHEREAU

L'année 2021 a été particulièrement riche en travaux avec notamment la réfection du parking de l'école et de sa voie piétonne, que les enfants empruntent avec joie. Le marquage au sol a finalisé le chantier.



La piste de circulation douce entre notre commune et Ménars est bien avancée. La partie entre la Rue de la Croix et nos voisins Ménarsois est terminée, seuls restent les panneaux à poser et les chicanes interdisant l'accès aux véhicules à moteurs.

Concernant l'autre partie rejoignant la Rue de la Loire, les travaux viennent d'être réalisés.

Une fois l'ensemble des travaux terminés, nous pourrons nous réjouir d'accéder à pied ou à vélo, facilement et en toute sécurité aux commerces sur Ménars.



La première tranche d'effacement des réseaux « rue du Château d'eau » a été faite comme prévu. La deuxième tranche devrait commencer bientôt.



Prévision travaux 2022 :

Mis à part l'entretien courant il n'y aura pas, sauf urgence, de gros travaux prévus sur l'année 2022

Commission Tourisme - Patrimoine et Environnement par Philippe VIGIÉ DU CAYLA



Le fleurissement de notre commune a permis son embellissement, un grand merci aux employés municipaux (Thierry, David, Yannick) et à Odile Jouet, notre conseillère municipale. Nous allons progressivement améliorer le fleurissement grâce notamment à la mise à disposition auprès des habitants d'un sachet de graines vivaces.

Nous avons installé à chaque entrée des hameaux le long de la Loire, un panneau d'informations proposant les lieux à découvrir et circuits de découverte. Des panneaux seront aussi positionnés le long de la nouvelle voie verte, à chaque intersection : Les Mées et Le Bourg.

Nous ne pensions pas forcément un jour réaliser une vendange communale. C'est en évoquant l'entretien de cette parcelle acquise par la commune que l'idée nous est venue de la faire tailler et de voir comment la vigne allait se comporter. Ensuite la nature, le temps et ... l'entretien ont fait le reste. Un grand merci au passage à Jean Michel JAHANOT qui y a passé un grand nombre d'heures. Nous avons pu voir de jour en jour apparaître les grappes de raisins. Lorsque l'heure de la récolte a sonné, il a fallu se décider de la destination que nous allions donner aux raisins. Nous avons fait le choix du jus de raisin. Une bouteille (pasteurisée) a été mise dans le colis de nos aînés. Une dégustation a été faite au gouter des enfants de notre école.

A la fin de l'année dernière, des décors de Noël ont été fabriqués par Thierry, David et Yannick. Je tiens à les remercier pour leur réactivité et pour le travail réalisé. Ces scènes permettent de donner une note de joie à notre commune, devant l'école et devant la mairie. Pour le prochain Noël, d'autres motifs seront réalisés afin que tous les hameaux puissent être à leur tour embellis.

Les sapins de Noël positionnés dans chaque hameau ont bien été décorés par les habitants comme nous le souhaitons. D'autres habitants ont également décoré devant chez eux. Qu'ils en soient tous ici remerciés. Nous renouvellerons cette opération en fin d'année.



Commission Travaux et Bâtiments Communaux *par Florent DÉRET*

Il est vrai que les années se suivent et se ressemblent. Comme l'année 2020, les travaux réalisés en 2021 ont davantage porté sur l'entretien des bâtiments dans l'optique de conserver le patrimoine communal dans le meilleur état de fonctionnement possible.

Les principales interventions réalisées en 2021 ont été :

- Remplacement de 8 moteurs de volets roulants dans les pièces de garderie, de sieste et de motricité par l'entreprise Repar'stores. Un diagnostic a été réalisé sur les volets roulants restants et ceux-ci peuvent encore tenir quelques temps avant d'être changés. La centralisation de l'ouverture et de la fermeture de l'ensemble des volets roulants de l'école a aussi été reprogrammée.
- Intervention de l'entreprise Fortin Guénée pour la réalimentation de 9 radiateurs existants dans la partie ancienne de l'école. Suite à la détection d'une fuite sur l'ancien réseau de chauffage passant dans le sol de l'école, un repiquage sur le réseau en faux-plafond alimentant les radiateurs des classes de maternelle et de primaire a été réalisé.

Des travaux de rafraîchissement de l'entrée de la Mairie ont aussi été faits. Un faux plafond dans la cage d'escalier ainsi que le remplacement de 5 luminaires à incandescence par les luminaires LED ont d'abord été fait par les entreprises Plafotech et Ménage. Puis Benjamin Gentils est intervenu au mois d'août pour réaliser les travaux de préparation des murs et la mise en peinture. Une cloison séparative a aussi été réalisée par nos employés municipaux dans le but principal de réorganiser



l'affichage réglementaire et les informations locales.

Concernant l'Église, deux radiants gaz servant au chauffage ont été remplacés par l'entreprise Fortin Guénée et un éclairage du parvis, temporisé et servant principalement à la sortie du bâtiment, a été installé par l'entreprise Dupuy Électricité.

Pour finir, le parcours sportif sur notre complexe sportif est désormais installé et accessible à tous. Une réflexion est en cours concernant le remplacement des buts de football, les anciens ne pouvant pas être remis en place car en trop mauvais état lors de l'enlèvement.

Je tiens à remercier tous les employé(e)s municipaux ainsi que les institutrices de l'école Lorjoux pour la veille active lors de l'utilisation et l'entretien des locaux ainsi les remontées d'informations précieuses. Une pensée aussi pour mon prédécesseur Dominique RICHOMME qui reste disponible dans les moments compliqués. Et un grand merci à Thierry, David et nouvellement Yannick qui réalisent une multitude de travaux importants pour la commune, le secrétariat de Mairie pour l'aide au quotidien et les personnes de la commission pour les échanges constructifs lors de nos réunions.

Pour 2022 la commission Travaux et Bâtiments communaux va continuer à entretenir au mieux les bâtiments communaux et réfléchir aux travaux envisageables dans les années à venir.

DECOUARD AUTOMOBILE

Rendez-vous sur
WWW.DECOUARDAUTOMOBILE.FR

**25 MARQUES ET
PLUS DE 1500 VÉHICULES
NEUFS & OCCASIONS RÉCENTES**
Jusqu'à -45% de remise
**FINANCEMENT
Crédit/Leasing**

Assurance - Garantie - Entretien

Le choix au meilleur prix !

GARAGE TD Auto

ACHAT - VENTE - RÉPARATION - ENTRETIEN
CARROSSERIE - PEINTURE
TOUTES MARQUES



Thierry DECOUARD

Directeur

Port. 06 72 57 47 14

Tél. 02 54 33 91 12

thierry.decouard41@orange.fr

td-auto@orange.fr

127, route Nationale

41000 St Denis sur Loire

RC Blois N° 494 536 576 APE 4511Z



Maintenance
Industrielle
Blésoise

COQUAND Fabrice
Port. : 06 85 13 57 44

ZA des Sarrazinières
rue des Boulonniers
41000 Saint Denis sur Loire

Tél. : 09 61 36 93 46
Fax : 09 70 61 13 93
mib41000@gmail.com

Merci à nos annonceurs...

PROMOCASH BLOIS

**Didier Pegard
et son équipe
vous accueillent à Blois**

PROMOCASH BLOIS
21 rue des Mardeaux
41 000 Villebarou / Blois
Tél.: 02 54 90 28 80

@ didier_pegard@promocash.com

📍 blois.promocash.com

ouvert aux entreprises et associations

Promocash
proche
de mon métier

“
Pouvoir choisir soi-même
ses produits frais,
ça fait la différence.
”

Promocash
Grandir ensemble



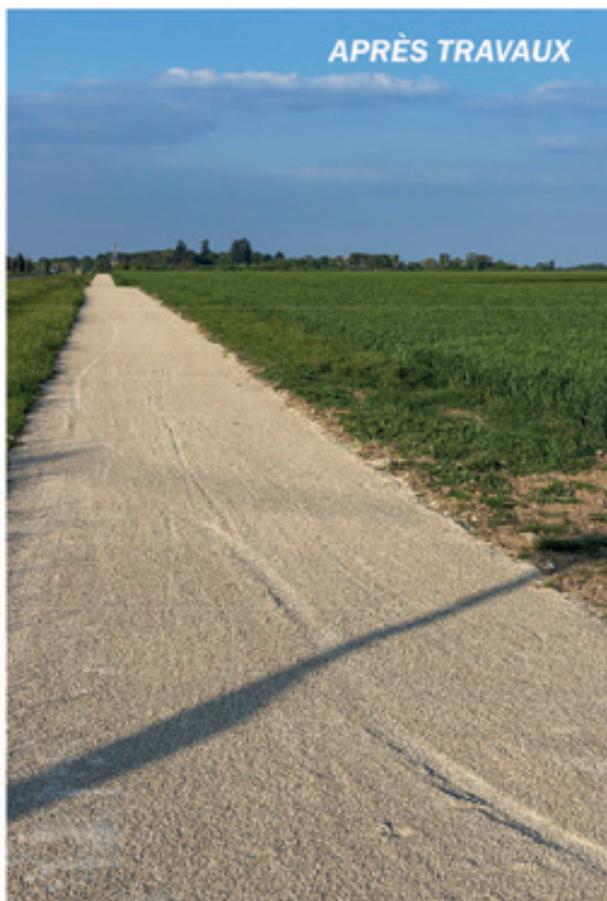
Travaux de rénovation du parking de l'école



Le parcours de santé



Travaux de création de la voie verte :



LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

Club du Bel Âge

Voilà encore une année bien perturbée par la pandémie qui continue de s'incruster dans notre quotidien !!

Notre club a cessé toutes ses activités jusqu'en septembre 2021 puis la vaccination aidant, nous avons pensé qu'il serait enfin possible de nous retrouver le jeudi après-midi.

Notre président Gérard COUETTE a souhaité quitter son poste pour des raisons personnelles.

Nous avons donc tenu une assemblée générale pour élire un nouveau bureau, organiser nos rencontres du jeudi et ... envisager une sortie en 2022.

Notre nouveau bureau se constitue comme suit :

- Président : André CIRET
- Vice-présidente : Gisèle FONTAINE
- Trésorière : Josette GOUARD
- Trésorière-adjointe : Josette MEUNIER
- Secrétaire : Martine CIRET
- Membres : Marc CADRIEU, Annie COUETTE, Gérard COUETTE, Yvette FOUCAUT, Evelyne MOREAU, Jean-Pierre Moreau.

A la grande joie de tous, les rencontres du jeudi après-midi ont repris à partir du 7 octobre de 14h30 à 17h30. Chacun devait fournir son pass sanitaire, porter le masque pendant toute la durée des jeux et par respect des règles sanitaires, il n'était pas servi de goûter.

Malheureusement début décembre, la situation sanitaire s'est encore détériorée. Par mesure de sécurité, nous avons donc décidé de suspendre nos rencontres, en souhaitant sincèrement pouvoir reprendre en début d'année 2022.

Les cars SIMPLON ont organisé une sortie FOLKLORE à CHECY « CELTES DE TOUS PAYS ». Nous étions 25 participants le lundi 7 mars 2022.

Le concours de belote du 2 avril a eu lieu à la salle de la Martinière, à la satisfaction de tous les participants.

Nous avons également prévu :

- Repas d'été : 30 juin 2022
- Concours de belote : 26 novembre 2022
- Repas de Noël : 08 décembre 2022

Vous aimez jouer, discuter, échanger.....n'hésitez pas à nous rejoindre !
En temps normal, nous nous retrouvons tous les jeudis de 14h30 à 19h avec un goûter vers 16h30.

N'hésitez pas non plus à nous soumettre vos idées !

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler aux numéros suivants :

- André CIRET : 06 65 23 68 09 ou 02 54 46 82 39
- Gisèle FONTAINE : 06 43 89 36 55



Anciens Combattants AFN de Saint Denis sur Loire



Comme le disait Guillaume Apollinaire : *Il est grand temps de rallumer les étoiles !*

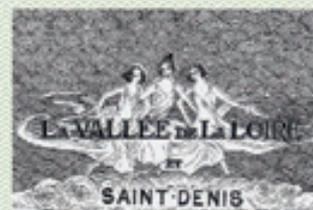
Mettons de côté les temps troublés qui empiètent sur nos libertés et nous empêchent de vivre tout simplement.

Soyez heureux, appréciez, jouez, riez, lisez, écoutez, profitez des bonnes tables, de nos magnifiques paysages, laissez vous transporter par la musique, dansez, bougez, aimez..... Enfin, vivez !

Les nombreux protocoles successifs ne nous permettent pas d'anticiper trop à l'avance les activités pour 2022. Promis, à la première éclaircie nous ne manquerons pas de vous faire part de notre programme.

Prenez bien soin de vous.

Marcel Boulet



Jardins du Château de Saint Denis sur Loire

Visites des jardins : du 10 juillet au 22 août 2022, sauf les lundis.

Plus journées des Rendez-vous des jardins, le 4 et 5 juin et Journées Européennes du Patrimoine, le 17 et 18 septembre .

Expositions temporaires et permanente sur le thermalisme à Saint Denis sur Loire .

Renseignements : www.saintdenissurloire.org voginant@gmail.com



Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire



L'Association Apollos vous présente ses activités



Malgré les conditions sanitaires actuelles, Apollos a souhaité garder un maximum de lien social dans le village, c'est pourquoi nous avons tenu à maintenir nos activités régulières :

- Yoga le mardi de 9h30 à 10h45
Et de 11h00 à 12h15 avec Bernadette (33 adhérents)
- Renforcement musculaire le mardi de 18h45 à 20h avec Cyrille (14 adhérents)
- Pilates le mercredi de 18h15 à 19h
et de 19h15 à 20h avec Mathilde (30 adhérents).
- Patchwork : 11 adhérentes participent les 2èmes lundis de chaque mois avec Monique et Dominique.

Nous avons repris nos activités dans la joie d'être ensemble, la bonne humeur règne.

Nous avons entrepris de monter en Patch, avec nos quelques travaux réalisés dans cette mauvaise période



Une petite escapade le 21 Décembre "Aux Ateliers de Catherine" a réjoui nos 11 Patcheuses.

Nous avons eu la chance de pouvoir organiser plusieurs activités ponctuelles cette année :

- Mercredi 30 juin, nous avons terminé notre saison par un pique-nique toujours aussi convivial.
- Samedi 11 décembre, la chorale Ô Les Chœurs a dynamisé notre église avec des chants de Noël. Dommage que nous ayons été si peu à en profiter.
- Mardi 21 décembre à 18h, Isabelle a guidé une dizaine de personnes dans la réalisation d'une composition florale pour Noël.



Compte tenu de la situation sanitaire, nous ne fixons pas de date de manifestation, mais nous ne manquerons pas de vous informer d'une éventuelle animation possible.

Notre Assemblée Générale qui s'est tenue mercredi 8 septembre à la Salle des associations a permis le renouvellement du Bureau :

Présidente : Sylvie Menon

Vice-présidente : Sandra Holt

Secrétaire : Danielle Pouteau

Secrétaire adjointe : Sylviane Coudriau

Trésorière : Monique Vigié du Cayla

Trésorière adjointe : Sandra Cornichon

Membres actifs : Dominique Fougeroux, Isabelle Habert et Monique Lelaie.

Pour nous contacter :

Mail Apollos : apollos.41000@gmail.com

Présidente Sylvie Menon : 06 84 02 84 97

Comité des fêtes

 Saint Denis sur Loire



Toute l'équipe du Comité des fêtes de Saint Denis sur Loire

Bonjour à tous.

Le trait-d'union est normalement fait pour vous présenter un bilan de nos activités de l'an passé et pour vous informer de nos futures activités.

- Hélas en 2021 une seule manifestation a pu nous réunir : « La brocante ». Malgré les conditions sanitaires que vous connaissez, nous avons quand même organisé notre brocante « vide grenier » annuelle.

Un franc succès ; environ 150 emplacements pour une longueur de presque 900m linéaires.

Buvette et ravitaillement ont parfaitement fonctionné, et à entendre les exposants vers 17h lors du remballage tout le monde était ravi de cette journée.

Merci à toute l'équipe ci-dessus ainsi qu'à tous les renforts Dionysiens qui sont venus donner le « coup de main » à l'organisation.

Nos projets 2022

- **Assemblée Générale :**
 Notre Assemblée générale a eu lieu le 25 février 2022.

- **Expo-photo :**

Nous avons repropoé cette année l'édition 2020 qui avait été annulée pour raisons sanitaires. Cette année les clichés de nos exposants ont été installés à la salle de la Martinière le week-end du 26/27 mars 2022. Le Thème était :

Organisation : Jean Claude
06-85-62-27-0

«La pêche, la pêche, la pêche »



Beau succès pour cette exposition.

- **Randonnée pédestre :**

Nous vous attendons nombreux le dimanche 22 mai pour notre randonnée des « Bords de Loire », toutes les précisions seront dans vos boîtes aux lettres environ 15 jours avant.

(Organisation Bruno)



- **Brocante vide grenier :**

Dans les rues du Bourg de St Denis le 3^{ème} week-end du mois d'octobre soit :
Le dimanche 16 octobre 2022.



- **Soirées Tarot :**

Reprise dès que les conditions le permettront 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois hors congés d'été,
(Organisation André). (Voir également les boîtes aux lettres)



Si vous souhaitez des informations ou nous rejoindre vous pouvez nous contacter :

par Mail : comitedesfetessdsl41@gmail.com

ou par tel :

- Laurent CAVAREC Président : 06-88-51-67-94

(En tout cas pour toutes ces infos surveillez vos boîtes aux lettres)



Association Intercommunale

La Chaussée Saint-Victor, Ménars, Saint-Denis sur Loire, Villebarou, Villerbon

Venez rejoindre notre École de Musique !

Ateliers

Ensemble à cordes
Ensemble de violoncelles
Ensemble de guitares
Ateliers MAA et MAO
Chorales adultes et enfants
Chorale de jeunes



Instruments

Pratique vocale
Piano
Guitare classique, accompagnement électrique et basse
Violon / Violoncelle
Flûte traversière / Clarinette
Saxophone / Trompette
Batterie

Formations Musicales

- Éveil (de 5 à 7 ans)
- Formation Musicale classique
- Langage Musiques Actuelles

SOCIETE DE CHASSE

Quelques nouvelles de la saison de chasse 2021-2022.

Celle-ci a commencé par notre comptage en commun avec les sociétés de chasse de la Chaussée st Victor et Ménars pour nous permettre d'évaluer la densité de gibiers.

Le lièvre est encore en augmentation avec 74 individus aux 100 ha, la perdrix, malgré plusieurs années non chassée, reste à 10 couples aux 100 ha, le pigeon ramier, quant à lui, était très présent le jour de l'ouverture ainsi que d'importantes migrations au cours du mois de novembre.

Quelques nouvelles des lâchers de faisans dans le cadre du GIC, depuis 2 ans, nous voyons sur la commune de très nombreuses volées, ce qui fait apparaître une réussite de l'opération avec l'espoir de pouvoir en prélever lors de la prochaine saison de chasse.

Le chevreuil, quand à lui, reste stable avec un effectif d'environ 40 individus sur les 565 ha, 3 bracelets de prélèvement ont été attribués à la société.

L'effectif de la société est de 35 chasseurs enregistrés.

Photo prise à Villeneuve : Faisans se rapprochant des maisons pendant l'hiver



Rappel de la composition du bureau :

Bruno LACH	Président
Jean-Pierre MOREAU	Vice-président / Secrétaire
Isabelle CALLIGARO	Trésorière
Joël AUDEAU	Membre
Guy DELABOISSIERE	Membre
Cédric DAUDIN	Membre

Pour tous renseignements concernant des informations sur la société de chasse, vous pouvez contacter l'une de ces personnes.

Comptage à perdreaux réalisé le 13 mars 2022
Assemblée générale – Date à venir

Le bureau

LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

ASSOCIATION	ACTIVITÉS	PRÉSIDENT(E)	TÉLÉPHONE	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL
<p>APOLLOS</p>  <p>Apollos</p>	<p>Organisation de manifestations sportives, culturelles et de loisirs</p>	Sylvie MENON	02 54 74 61 32	<p>Mairie 19 rue de La Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>@-mél : apollos.41000@gmail.com</p> <p>Site Internet : https://apollosstdenissurloire.wixsite.com/apollos-st-denis</p>
<p>COMITÉ DES FÊTES</p>  <p>Comité des fêtes Saint Denis sur Loire</p>	<p>Organisation de manifestations et activités culturelles, artistiques sur la commune. Animation locale, lien entre les associations locales</p>	Laurent CAVAREC	02 54 74 54 76	<p>Mairie 19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>@-mél : comitedesfetessds41@gmail.com</p>
<p>CLUB DU BEL AGE</p>	<p>Rencontres amicales pour les personnes de plus de 60 ans et organisation d'événements</p>	André CIRET	02 54 46 82 39	<p>Mairie 19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
<p>ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MENARS, SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, VILLERBON</p>	<p>Organisation de manifestations permettant de récolter des fonds pour l'organisation d'activités scolaires et extra-scolaires pour les enfants scolarisés dans les trois communes.</p>	Marie LAROCHE (Ménars)		<p>@-mél : ape.medevil@gmail.com</p>
<p>UNC - AFN</p>	<p>Participation aux commémorations</p>	Marcel BOULET	02 54 74 58 93	<p>3 rue de la Borde 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
<p>SOCIÉTÉ DE CHASSE</p>	<p>Groupement des propriétaires et des habitants de la commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse</p>	Bruno LACH	02 54 74 07 05 06 48 61 16 42	<p>Mairie 19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
<p>ASSOCIATION BERNARD LORJOU</p>	<p>Promotion de l'œuvre du peintre Bernard Lorjou</p>	Bertrand MICHEL	02 54 78 62 05	<p>7 rue de Bellevue 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>@-mél : asso.lorjou@gmail.com</p> <p>Site Internet : lorjou.com</p>
<p>VOGINANT</p>	<p>Sauvegarde du site de Saint-Denis-sur-Loire</p>	Brigitte AYGUESPARSSE	02 54 78 31 02	<p>1 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
<p>LES AMIS DE LA MUSIQUE École Intercommunale de musique</p>	<p>Eveil musical, solfège, formation musicale classique et moderne</p>	Martial LELLU	Directrice : Stéphanie CHARMOY : 06 49 77 84 93	<p>90 route Nationale 41260 La Chaussée Saint-Victor</p> <p>@-mél : lesamisdelamusique@gmail.fr</p> <p>Site Internet : lesamisdelamusique.sitew.com</p>
<p>LA CAVE DE LA BORDE</p>	<p>Sauvegarde du château de la Borde par la commercialisation de ses vins et de ses équidés</p>	Sophie DE LA FERTE	06 77 44 73 03	<p>7 rue du Vieux-Moulin 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>Site Internet : cavedelaborde.com</p>

VIGILANCE SECHERESSE EN LOIR-ET-CHER

LES BONS GESTES



Les astuces de la famille Anti Gaspi



© Les agences de l'eau - O-Tempora

ECONOMIES D'EAU

Solution #2 Agir avec les acteurs économiques et industriels

- Cartographier les usages de l'eau et optimiser les processus de production.
- Réduire les prélèvements en eau.
- Utiliser les eaux pluviales.
- Réutiliser l'eau.

ECONOMIES D'EAU

Solution #3 Agir avec les agriculteurs

- Réduire les besoins en irrigation en changeant les pratiques : cultures économes en eau, nouveaux modes de production...
- Optimiser les systèmes d'irrigation.

© Les agences de l'eau - O-Tempora

**L'EAU EST
UNE RESSOURCE RARE.
ÉCONOMISONS LÀ !**

Pour en savoir plus :
www.loir-et-cher.gouv.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

SERVICE ET COMMERCES

- Le Docteur TOUZANI, situé à MENARS, informe sa patientelle qu'il reçoit désormais uniquement sur rendez-vous ;
- Dominique HAAFF, charcuterie ambulante, est présent tous les vendredi à Villeneuve - place du chateau d'eau, de 10h à 11h30.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'emménager à Saint-Denis-sur-Loire ? Vous souhaitez en savoir plus sur votre nouvelle commune ? Rien de plus simple, rendez-vous en Mairie et nous vous remettons :



- Le dernier bulletin municipal paru ;
- Un plan de la commune ainsi qu'un plan des circuits pédestres ;
- Les différents plans de préventions.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle d'une capacité d'accueil maximum de 80 personnes est, en temps normal, disponible à la location pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions, ... jusqu'à 22h00.



Pour toute information, contacter le secrétariat de Mairie.

INFORMATIONS DIOCÉSAINES *par Christine DOLLÉANS*

L'ouverture de l'église

L'église de Saint-Denis-sur-Loire fait partie du secteur paroissial de Fossé / Villerbon qui rassemble douze paroisses.

Depuis début décembre 2020, une messe est célébrée à l'église de Saint-Denis-sur-Loire **certaines samedis à 18h** (voir affichage sur la porte de l'église et dans la Nouvelle République). C'est le Père DJOKÉ, nouveau curé de la Paroisse, qui célèbre cet office, aidé par l'équipe liturgique en place.

Depuis début novembre, vous êtes aussi invités à y entrer, **le vendredi de 16h30 à 17h30** (sauf exception affichée sur la porte) pour un temps de visite, de silence, de repos, de méditation, de prière, d'écoute musicale, de recueillement, d'échange fraternel avec les personnes présentes qui sauront vous accueillir et vous écouter.

Vous y êtes les bienvenus !

Un livret de présentation de l'église est à votre disposition afin de permettre la découverte de cette église, riche en éléments remarquables, et vous pourrez également demander une visite commentée.

Horaires des messes – secteur Fossé / Villerbon

Le dimanche, la messe est célébrée à 10h30 à Villebarou.

Informations paroissiales :

Presbytère de Fossé, 1 rue des Noyers – 41330 FOSSÉ

Tél : 02 54 20 04 42

Courriel : paroissedefosse@wanadoo.fr

Blog : <http://paroissedefosse.over-blog.com>



CIMETIÈRE : avis à la population

Plusieurs concessions trentenaires ou cinquantenaires du cimetière de Saint-Denis-sur-Loire sont échues.

Nous vous serions reconnaissants de vérifier la date d'échéance de votre concession familiale. Si cette date est dépassée, merci de venir au secrétariat de mairie pour régulariser la situation. A défaut, la concession pourra faire l'objet d'une reprise par la Commune.

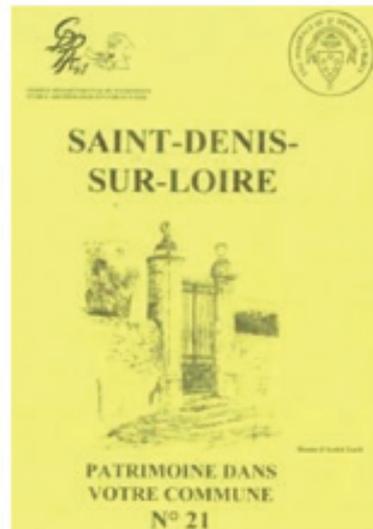
Nous vous en remercions par avance.

Un nouveau règlement du cimetière communal a été voté le 4 juillet 2019 (délibération n° 2019-026). Nous invitons les familles à en prendre connaissance car il s'applique désormais à tous, quel que soit l'âge de votre concession. Il est disponible en Mairie, affiché dans l'enceinte du cimetière et sur le site www.saintdenissurloire.fr.



LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE !

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune. Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17€



STOP PUB

Si vous n'êtes pas intéressé(e) par les publicités que vous recevez en nombre dans vos boîtes à lettres, vous avez la possibilité d'apposer un autocollant qui en limite la distribution.

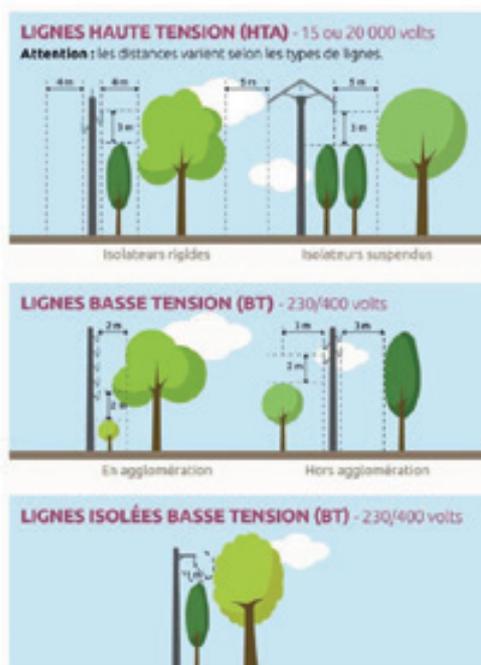


Agglopolys et Val-Eco distribuent des autocollants STOP PUB, et des exemplaires sont disponibles en Mairie.

ÉLAGAGE D'ARBRES PAR ENEDIS

La société Leclerc Travaux Forestiers, prestataire d'ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, va procéder dans les 6 mois à venir à l'élagage des arbres aux abords des réseaux électriques aériens.

Si la végétation est en domaine privé, ENEDIS vous informe que les branches coupées seront laissées à disposition du propriétaire.



DÉMARCHAGE À DOMICILE

Nous constatons la présence de beaucoup de démarcheurs sur la commune...

N'ouvrez pas la porte où le portail à des inconnus si vous n'attendez personne.

Pensez à toujours demander une carte ou un justificatif professionnel auprès des agents qui interviennent chez vous.



La page citoyenne

Les quelques informations et recommandations ci-dessous sont pleines de bon sens mais chacun de nous ne pense pas forcément à la gêne qu'il peut occasionner à autrui dans ses gestes quotidiens. Nous nous permettons régulièrement de faire une petite piqure de rappel...

Stationnement sur la Commune

Nous souhaitons vous faire part de quelques conseils quant au stationnement sur la Commune :

- Ne pas stationner sur la voie publique lorsqu'il y a un parking à proximité ou que vous pouvez rentrer votre véhicule sur votre terrain. Certains stationnements sont vraiment dangereux.
- Laisser le stationnement sur les parkings dédiés (mairie et école) aux usagers de ces services. Merci aux riverains de stationner sur le parking des Ouches, en face de celui de l'école ;
- Ne pas stationner, bien sûr, devant les entrées de terrains et les portes de garage... même s'il n'y a pas de panneau d'interdiction de stationner !
- Penser à laisser la libre circulation et la liberté de manœuvre aux véhicules de services publics (bus de transport scolaire, benne à ordures...).

Merci de respecter ces quelques règles pour la sécurité et le confort de tous.



Elagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public



Nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. Nous sommes régulièrement confrontés à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines. Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer **dangereuse** car la visibilité des automobilistes peut être imitée. Il peut arriver aussi que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules, pire encore de blesser un cycliste ou un piéton. **A défaut, nous les ferons taller et élaguer aux frais des propriétaires.**

Interdiction de brûlage des déchets végétaux par les particuliers

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés localement sous forme de paillage ou de compost.

Il est depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux. De fait, inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlages puisqu'elles sont désormais INTERDITES.

RAPPEL : Le brûlage des déchets végétaux à l'air libre peut être puni d'une amende de 450 €. Cette règle s'applique à toutes et tous.



Lutte contre les bruits de voisinage



Par arrêté préfectoral du 12 mars 2020 : Tous les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances (piscines, ...) doivent éviter d'être à l'origine de bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage à l'occasion de fêtes privées, de jeux ou de diffusions musicales.

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) ne peuvent être effectués que :

- en semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Points tri

La commune dispose actuellement de deux points tri : **un dans le Bourg** (sur le parking de l'école), **l'autre à Villeneuve** (rue du Château d'eau).

Lorsque vous vous rendez à l'un de ces deux points et que les conteneurs sont pleins, tentez votre chance à l'autre ! Celui de Villeneuve est doublé et rarement saturé.

Si un conteneur est plein, n'hésitez pas utiliser le flashcode qui est dessus. Vous avertirez ainsi directement le prestataire qui viendra le vider dans les meilleurs délais.

Le tri sélectif évolue en 2023. Nous vous invitons à lire l'information correspondante dans « La dépêche de l'Agglo » annexée à ce bulletin.



**PENSEZ
AU TRI !**

RAPPEL : NE LAISSEZ JAMAIS RIEN À CÔTÉ DES CONTENEURS. Les employés municipaux ont d'autres missions que de ramasser les dépôts sauvages.



Les chiens sont nos amis ... Mais ils ne doivent pas :

- Divaguer sur la voie publique, mais être **tenus en laisse**,
- Laisser leurs déjections n'importe où,
- Gêner le voisinage par des aboiements trop fréquents voire, parfois, quasi permanents.

Merci aux maîtres d'aider leurs compagnons à quatre pattes à respecter ces quelques règles élémentaires.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? A la mairie du domicile, ou pour certaines communes par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et déclencher votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales. L'attestation est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pensez-y : Le recensement doit se faire dans les 3 mois suivants la date d'anniversaire des 16 ans.

GUIDE DE PRÉVENTION

**ESCROQUERIES SUR INTERNET
AGRESSIONS - APPELS MALVEILLANTS
DÉMARCHAGES - CAMBRIOLAGES**

Quels sont les bons comportements ?



EN EXTÉRIEUR

- **Marchez sur la partie intérieure** du trottoir et portez votre sac du côté du mur.
- **Ne pas afficher d'objets** de valeurs ou de bijoux.
- **Gardez toujours le regard** sur vos biens, surtout dans la foule (téléphone portable, porte-monnaie, porte-feuille).
- **N'acceptez pas de propositions** qui vous sont faites dans la rue, aussi avantageux que cela puisse paraître. Ce sont certainement des escroqueries.
- **Gardez toujours la distance** avec des inconnus.



LORS DE VOYAGES

- **Gardez toujours vos documents** d'identité sur vous. Il est également conseillé de toujours **avoir une copie** des documents d'identité dans vos affaires.
- **Surveillez toujours vos bagages.** Ne voyagez qu'avec le nécessaire. Évitez de porter des objets et bijoux de valeur trop voyants.
- **N'acceptez jamais** les bagages et sacs qui ne sont pas les vôtres, y compris pour les surveiller.
- **Ne laissez vos bagages** qu'aux personnes accréditées.
- **Ne parlez pas publiquement** de vos voyages et vos départs sur les réseaux sociaux, ne communiquez pas d'informations qui pourraient renseigner de votre absence à votre domicile.



SUR INTERNET

- **Ne jamais communiquer** vos codes secrets et numéros de carte bancaire lorsqu'ils vous sont demandés par des mails, messages ou appels. Aucune banque ou prestataire ne peut vous demander des données bancaires par téléphone ou par mail.

- **Naviguez sur des pages internet sécurisées** dont les URL contiennent un S à la fin : - https://-, parfois accompagnées d'un petit cadenas. Ne faites pas d'achat sur des pages qui ne vous garantiraient pas la sécurité de vos données.

- **Sur les réseaux sociaux évitez la publication de données personnelles** et informations intimes (ne donnez pas vos dates de vacances, votre adresse, etc).

- **Pensez à configurer** avec soin les options de sécurité de vos comptes.

- **Méfiez-vous** des offres trop alléchantes sur internet.

- **Installez un antivirus** sur votre ordinateur, tablette et si possible sur votre téléphone.



À LA BANQUE

- **Mémorisez votre code** de carte bancaire, évitez de le noter dans un endroit visible. **Dissimulez le clavier** du distributeur pour que personne ne puisse voir votre code.
- **Faites-vous accompagner** d'une personne de confiance pour les affaires bancaires importantes.
- **Évitez de sortir de grandes quantités** d'argent liquide en une seule fois.
- **Vérifiez vos affaires** si vous avez été distraits par une personne dans un commerce ou à la banque.



À VOTRE DOMICILE

- **N'ouvrez pas** la porte ou le portail à des inconnus si vous n'attendez personne.
- **Informez** votre entourage lorsque des personnes viennent réaliser des révisions techniques chez vous, afin d'éviter les visiteurs malveillants.
- **Pensez à toujours demander une carte ou un justificatif professionnel** auprès des agents qui interviennent chez vous.
- **Méfiez vous** des visiteurs qui se présentent chez vous sans que vous ne les ayez sollicités.
- **Fermez toujours la porte** de votre domicile à clé. Ne laissez pas les fenêtres ouvertes en votre absence.
- Lorsque vous recevez un appel, **ne communiquez jamais** vos données personnelles et bancaires, même si la personne se présente comme un organisme public, une entreprise ou un opérateur téléphonique.

- **Évitez d'appeler** les numéros de téléphone surtaxés (commençant généralement par 0 820, 0 890...).

- **N'appellez pas** des numéros de téléphone inconnus qui vous laisseraient des messages ou des appels en absence. Il peut s'agir de numéros de services surtaxés.

- **Faites un inventaire précis**, avec des photos des objets de valeurs (pensez à indiquer les numéros de modèle et de série) se trouvant à votre domicile. En cas de cambriolage, cela aidera les enquêteurs à pouvoir identifier les objets volés.



VOLS & VIOLENCES

Vous êtes victime d'un vol, d'un cambriolage ou de violences ?

- **Gardez votre calme** et faites attention à tous les détails qui permettraient d'identifier le ou les auteurs (apparence physique, présence d'un véhicule, plaque d'immatriculation, ...).

- **Appelez le 17** dès que possible et rapportez les informations dont vous vous souvenez.

- **Si vous êtes victime d'un vol à la tire**, n'opposez pas de résistance afin d'éviter d'éventuelles blessures.

- **Si vous avez perdu vos clés** ou qu'elles ne sont plus en votre possession, changez rapidement les serrures de votre habitation.

- **Si vous êtes victime d'un vol ou d'une escroquerie** sur vos moyens de paiement, faites rapidement opposition auprès de votre banque.

- **Si vous êtes victime d'un vol de votre téléphone portable**, prévenez rapidement à votre opérateur téléphonique.

Votre entourage ou votre voisinage est victime ?

- **Dénoncez toutes les atteintes et les abus** dont vous avez connaissance (violence physique, verbale ou psychologique, vexations, insultes, délaissement, défaut de soins, ...), commis par l'un des conjoints, sa famille, des personnes dont ils ont la charge, des services d'assistance, etc.

- **Avisez la Gendarmerie** si vous constatez une mise en danger, une atteinte à l'intégrité de l'un de vos proches. Les gendarmes sont formés et font preuve de discrétion.

CONTACTEZ VOTRE BRIGADE

BRIGADE TERRITORIALE DE MER

1, avenue du Général de Gaulle
02 54 81 41 20

Ouverture Lundi-samedi 8h -12h•14h -18h
Dimanche 9h -12h•15h -18h

EN CAS D'URGENCE

17



Mémento des démarches administratives

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir - Conditions	Commentaires
PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)	En mairie ou chez un notaire (depuis le 1er novembre 2017)	Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur PACS, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité. Renseignement en mairie ou sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144	
CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)	En mairie « station » La Chaussée Saint Victor, Blois, Vineuil, Mer, ... aux jours et heures d'ouverture	S'adresser aux mairies équipées pour la délivrance des CNI et passeports biométriques. Prendre rendez-vous La liste des mairies « station » est disponible à Saint-Denis-sur-Loire.	Présence obligatoire du demandeur
PASSEPORT BIOMETRIQUE			
DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE		S'adresser en Préfecture	Aucune démarche en mairie
RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE		S'adresser en Préfecture ou sur https://www.service-public.fr/	
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (ex carte grise)		A compter du 1er novembre 2017, toutes les démarches doivent se faire en ligne ou auprès d'un professionnel habilité, les guichets de la Préfecture sont définitivement fermés. Cartes Grises en ligne : https://immatriculation.ants.gouv.fr/	
AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE		En raison du contexte de lutte contre le terrorisme, un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (AST) a été mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017. ATTENTION, aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. Cette AST est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n°15646*01), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Ce formulaire est accessible sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359	
COPIE D'ACTE DE NAISSANCE		Faire un courrier à la commune du lieu de naissance en joignant une copie d'une pièce d'identité et préciser sur la demande les nom, prénom et date de naissance des parents (même pour les personnes majeures) sans oublier évidemment l'enveloppe timbrée pour la réponse.	
CERTIFICAT D'HEREDITE		La mairie de Saint-Denis-sur-Loire ne délivre pas ce document.	
INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES		Pour pouvoir voter aux élections, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de scrutin.	

Réparation toutes marques



ALPHA MEKA

CYCLE MOTOCULTURE

02.54.55.08.31

127A Route Nationale

41000 St Denis Sur Loire



Fiquet
Parcs & Jardins

**Création
Aménagement
Entretien**

Maçonnerie paysagère, allée, bordure
Clôtures - Engazonnement - Plantation
Taille de haies, d'arbres
Tonte, débroussaillage

Le clos des neiges
41120 CANDÉ-SUR-BEUVRON

Tél. 02 54 79 46 89 ou 06 43 72 86 77

E-mail : fiquetromain@orange.fr

Merci à nos annonceurs...

Peinture du Centre

Entreprise générale de peinture
Revêtements de sols
Ravalement de façade
Démoussage toiture

Sébastien VACCHER
Gérant

41350 Vineuil
Tél. : 02 54 90 00 01
Portable: 06 83 58 44 97
Mail : peintureducentre@orange.fr



Élagage - Abattage

Taille de haies

Débroussaillage

Entretien de propriétés

eLAGAGE

Aurélien VINCENT
06 73 25 96 90

N° Siret : 534 450 119 000 19
3 Route de la Jourdanne - 41000 VILLERON

GIRARD T.P. TRANSPORTS

**TOUS TERRASSEMENTS
LIVRAISONS MATERIAUX**



Alexandre PIVRON
GÉRANT

06 88 06 55 53
girardtptransports@wanadoo.fr
4, rue de la Villatte - 41130 BILLY
02 54 97 78 00

Saint-Denis
sur
Loire



Coordonnées de la Mairie

19 rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
02 54 78 68 66
02 54 74 40 12
www.saintdenissurloire.fr
contact@saintdenissurloire.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie

- Lundi de 16h00 à 18h00
- Jeudi de 09h00 à 12h00
- Vendredi de 16h00 à 18h00

Les horaires d'ouverture peuvent ponctuellement être modifiés. Consultez le site Internet ou l'affichage municipal.

Le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous



SÉCURITÉ :

- Gendarmerie de Mer ☎ 02 54 81 41 20

SANTÉ :

- Centre hospitalier de Blois ☎ 02 54 55 66 33
- Médecins et pharmacie de garde ☎ composez le 15
- Information COVID19 ☎ 0 800 130 000
- Centre Soins, Accompagnement et prévention en addictologie ☎ 02 54 56 15 16
- Centre antipoison Angers ☎ 02 41 48 21 21
- Drogues Info Service ☎ 0 800 23 13 13
- Écoute Cannabis ☎ 0 811 91 20 20
- Écoute Alcool ☎ 0 811 91 30 30

SOCIAL :

- Allô Enfance Maltraitée ☎ 119
- Violences conjugales ☎ 3919
- Allô Maltraitance personnes âgées/handicapées... ☎ 0 892 680 118

URGENCES DÉPANNAGES (24H/24H ET 7J/7J)

- VEOLIA (fuite d'eau importante) ☎ 09 69 32 35 29
- Agglopolys (Assainissement collectif) ☎ 02 54 44 50 50
- ENEDIS (Réseau électrique) ☎ 09 726 750 41
- Urgence Sécurité GAZ ☎ 0 800 47 33 33

ÉTAT CIVIL 2021

Naissances :

CORNIERE Manon née le 7 janvier 2021
 GAILLAUD Héloïse née le 21 janvier 2021
 DEMIRCI Efe né le 4 février 2021
 LORIOT Isaiah né le 19 février 2021
 MORTIER Nora née le 15 mars 2021
 GUIMONT Martin né le 1^{er} avril 2021
 PINSON Hazel née le 14 avril 2021
 HERVET Louise née le 10 juin 2021
 BAUDIN Maël né le 22 juillet 2021
 DELATTRE Héloïse née le 30 août 2021
 BOUCLET Arthur né le 31 août 2021
 BOUCLET Alice née le 31 août 2021
 CHASSIER KARKACH MOUMEN Adhan né le 9 novembre 2021



Décès :

QUENEAU Hélène décédée le 22 janvier 2021
 GENOT Monique décédée le 1^{er} septembre 2021
 MEHMED Sevgin décédé le 17 novembre 2021



Mariages :

Baptiste LEDARD et Ouarda RACHIDI le 20 février 2021



PACS :

GUIMONT Mickaël et DESHAYES Elise le 4 octobre 2021
 GARNIER Pierre-Yves et CROSNIER Amélie le 5 novembre 2021
 BERTIN Théo et PEREIRA Chloé le 25 novembre 2021

Certaines familles peuvent avoir manifesté la volonté de ne pas apparaître dans ce bulletin municipal.

Calendrier des manifestations 2022

APOLLOS

- **Yoga** : le mardi de 9h30 à 10h45 et de 11h00 à 12h15 avec Bernadette
- **Renforcement musculaire** : le mardi de 18h45 à 20h00 avec Cyrille
- **Pilates** : le mercredi de 18h15 à 19h00 et de 19h15 à 20h00 avec Mathilde
- **Patchwork** : le 2^{ème} lundi de chaque mois de 14h00 à 17h00 avec Monique

Comité des fêtes

- **Dimanche 22 mai 2022** : Randonnée pédestre.
- **Dimanche 16 octobre 2022** : Brocante vide grenier (toujours fidèle au troisième week-end du mois d'octobre)
- **2ème et 4ème vendredis de chaque mois (hors vacances d'été)** : Soirées Tarot, reprise dès que possible.

Club du Bel Age

- **30 juin 2022** : Repas d'été.
- **26 novembre 2022** : Concours de belote.
- **8 décembre 2022** : Repas de Noël.

École LORJOU

- **Concert de Printemps** : le mardi 17 mai 2022 au Complexe Intergénérationnel de Fossé
- **Dimanche 19 juin** : Fête de l'école à Villerbon

Pour les manifestations ponctuelles dont la date n'est pas encore arrêtée ou l'horaire non précisé, surveillez vos boîtes à lettres et les prochains bulletins, consultez le site Internet www.saintdenissurloire.fr ou installez l'application PanneauPocket sur votre smartphone (voir en page 16).



INEO RESEAUX CENTRE

24, rue du Point du Jour

41350 SAINT GERVAIS LA FORET

Tél. 02 54 50 50 80

ECLAIRAGE PUBLIC

Installations neuves et entretien
Eclairage de carrefours, terrain de sports
Illuminations de fêtes
Illuminations de sites, monuments
Signalisation et régulation routières

LIGNES ELECTRIQUES

Lignes aériennes et souterraines HTA - BT
Postes de transformation
Lignes télécommunication



Artisan
Fleuriste



Florilys



17, Route Nationale

L'Hermitage

41260 La Chaussée-Saint-Victor

☎ 02 54 74 17 14

www.florilys-fleuriste-lachausséesaintvictor.fr

gwendodupont@outlook.fr

Commandez par 📞 et réglez par 💳

Merci à tous les acteurs de la vie économique qui ont accepté de figurer dans ce bulletin.

Grâce à leur soutien, cette version toute en couleur a pu être réalisée.

Ets GAUDIER

Blois / Beaugency / Contres

Dépannage - Remorquage 7j/7 - 24h/24

Voitures / Utilitaires / Poids-Lourds

02.38.44.57.59



POMPES FUNÈBRES
DE FRANCE

www.pompesfuneresdeblois.com

NOUVELLE AGENCE À BLOIS

10 route Nationale - La Chaussée Saint Victor



02 54 45 55 55

HAB: 20-41-0063 | ORIAS: 19001162

OBSÈQUES • PRÉVOYANCE • MARBRERIE



HOME BOX

HOMEBOX BLOIS

Les Sarrazinières
RN 152
41000 Saint-Denis-sur-Loire

**BOX à LOUER
AU MEILLEUR PRIX !**

 **DE 2 À 30M²**

 **ACCÈS
24H/24 - 7J/7**

 **SÉCURITÉ
OPTIMALE**

 **02 54 74 10 30**



CALLIGARO
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

02 54 70 77 41

calligarolaurent@orange.fr

ZA des Sarrazinières
10 rue des Boulonnières
41000 Saint-Denis-sur-Loire

OUVRAGES MÉTALLIQUES
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE - SERRURERIE - MÉTALLERIE - FERRONNERIE

constructioncalligaro.fr  